

6^E COLLOQUE DE LA COMMISSION DES SANCTIONS DE L'AMF



3 OCTOBRE 2013

Palais Brongniart, place de la Bourse – Paris 2^e

13h30-14h00

Accueil des participants

14h00-14h15

Propos d'accueil

Claude Nocquet, présidente de la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers

14h15-15h45

Table ronde n° 1 : Droit comparé de la fonction répressive : le cas des abus de marché

Modérateur : Bruno Gizard, membre de la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers

Intervenants :

- **Stéphane de Navacelle**, avocat à la Cour, Navacelle Avocats. *Member of the New York Bar*
- **Eric Dezeuze**, avocat associé, Bredin Prat, professeur associé à l'Université Paris V
- **Matthew Nunan**, *Head of Wholesale, Enforcement & Financial Crime Division, Financial Conduct Authority*
- **Hervé Synvet**, professeur à l'Université Panthéon-Assas

15h45-16h15

Pause

16h15-17h45

Table ronde n° 2 : Quelle Commission des sanctions pour l'AMF dans 10 ans ?

Modérateur : Olivia Dufour, journaliste indépendante

Intervenants :

- **Jérôme Chartier**, député de la 7^e circonscription du Val-d'Oise, secrétaire de la Commission des finances de l'Assemblée nationale
- **Jean-Claude Hassan**, président de la 2^e section de la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers
- **Verena Ross**, *Executive Director, European Securities and Markets Authority*
- **Dominique Schmidt**, avocat au Barreau de Paris, Cabinet d'avocats D. Schmidt, professeur agrégé des facultés de droit

17h45-18h00

Conclusion par Gérard Rameix, président de l'Autorité des marchés financiers